



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°51

DATE DE LA CONVOCATION 21/09/2020	L'an deux mille vingt Le vingt-neuf septembre à dix huit heures et quarante cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 21/09/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY- Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT. Absent représenté : Monsieur Sylvain GUICHARD (pouvoir donné à M. Alain PIGEONNIER) Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MAUGER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°51 OBJET : Décision Modificative augmentation de crédit sur l'article 6535 formation élus	Monsieur le Maire expose : Considérant le point à l'ordre du jour concernant la formation des élus, il est nécessaire de faire une décision modificative afin de faire un transfert de crédit. En effet, lors de l'approbation du Budget Primitif 2020 voté en juillet 2020, nous étions sans savoir que l'article 6535 « formation élus » devait représenter un minimum de 2% de l'article 6531 « indemnités élus ». L'article 6535 représentait 0.87% (200€) de l'article 6531. Afin de respecter la réglementation en vigueur, il convient donc d'augmenter l'article 6535. Monsieur le Maire propose que cette somme soit ramenée à 1 000 euros, soit 4.35 % de l'enveloppe annuelle 2020 des indemnités de fonction. De ce fait, la Décision Modificative sera faite comme suit :



Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT DES CREDITS OUVERTS AVANT DM	DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS APRES DM
65 Autres Charges de gestion courante	6535	Formation élus	200 €	+ 800 €	1 000 €
011 Charges à caractère général	60622	Divers	3 000 €	800 €	2 200 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Adoption à l'unanimité la déclaration modificative

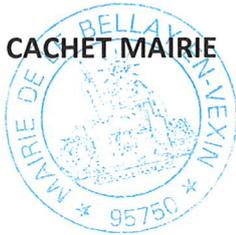
Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 01 octobre 2020

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

CACHET MAIRIE



Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

